

Certification relative aux compétences

de maître d'apprentissage/tuteur – RS5515

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Contexte : La fonction de maître d'apprentissage/tuteur est primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Afin que les compétences requises pour l'exercice de cette fonction puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise, l'Etat a souhaité ainsi mettre en place une certification de référence qui pourra être reprise et déclinée dans la politique de développement de l'alternance des branches professionnelles en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs dans le domaine (représentants du COPANEF, du CNEFOP, de branches professionnelles et de centres de formation d'apprentis).

Objectifs :

- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
- Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
- Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.
- Suivre le parcours avec le centre de formation.
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise.
- Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.
- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
- Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
- Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

Public visé :

- La formation est ouverte à tout public (demandeurs d'emploi, salariés).
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis et modalités d'accès :

- Aucun prérequis

INSTITUT DES METIERS NETWORK

Compétences visées :

Nous avons la possibilité de vous faire valider un ou des blocs de compétences.

CCP1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant

CCP2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

CCP3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Alternance de contenu théorique et de mise en pratique.
- Evaluation en cours de formation.
- Examen de certification devant un jury final pour l'obtention de la Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.
- Possibilité de validation par blocs de compétences.

Durée et horaires

- 4 jours de formation soit 28 heures
- En ½ journée ou journée complète de formation

Tarif

- 900€ TTC
- Peut-être pris en charge par l'OPCO ou le candidat lui-même.

Equipe pédagogique

Nos formateurs possèdent une expertise et une expérience avérée dans leur domaine

Lieu

CFA Institut des Métiers Network
260 rue du Puech Radier
34970 Lattes

Nous contacter :

04.11.93.11.20
pedagogie@i2mc-formations.fr

Plan de formation (28 heures)

Intégration

- Découverte de la certification et modalités d'évaluation.

Module 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti / alternant

I. Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise :

- Les étapes de l'accueil et de l'intégration sont organisées.
- Le planning prévisionnel des activités professionnelles inclut des temps de disponibilité pour l'apprenti / alternant.
- L'adaptation de l'environnement de travail est cohérente avec le parcours et le profil de l'apprenti/alternant.
- Les collègues sont sensibilisés à l'accueil, l'intégration et l'accompagnement de l'apprenti / alternant.

II. Accueillir l'apprenti / alternant à son arrivée dans l'entreprise :

- Les documents d'accueil sont transmis à l'apprenti / alternant.
- Les attendus de la mission, les rôles et engagements mutuels sont clarifiés.
- Le poste et l'environnement de travail sont présentés à l'apprenti / alternant.
- Les règles de santé et sécurité, liées à l'environnement et aux activités de travail sont présentées à l'apprenti/alternant.

III. Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai :

- Les étapes de l'apprentissage tiennent compte des réussites et des difficultés de l'apprenti / alternant.
- Les relations établies avec l'apprenti/alternant favorisent la confiance et le lien de cohésion.
- Les écarts entre les activités confiées à l'apprenti/alternant et ses représentations du métier sont expliqués.

Module 2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

I. Suivre le parcours avec le centre de formation :

- Le parcours d'apprentissage est défini en lien avec le centre de formation.
- La progression des apprentissages en entreprise est partagée avec le formateur référent.
- Les documents de suivi des apprentissages en entreprise et en centre de formation sont utilisés pour analyser les résultats de l'apprenti/alternant.

II. Organiser le parcours au sein de l'entreprise :

- La progression pédagogique est construite en lien avec le programme de formation et l'activité de l'entreprise.
- Les limites du périmètre d'intervention et de responsabilité de l'apprenti / alternant sont identifiées.
- Le parcours d'apprentissage est ajusté aux besoins de progression de l'apprenti / alternant.
- Le niveau de responsabilité des activités confiées à l'apprenti/alternant rend compte de sa progression et du développement de son autonomie.

III. Accompagner l'apprenti / alternant dans son parcours d'apprentissage :

- Les limites du cadre d'intervention dans l'accompagnement sont identifiées.
- Les points d'étape et bilans intermédiaires sont planifiés.
- L'expression de l'apprenti/alternant sur son parcours d'apprentissage est facilitée.
- Les solutions d'accompagnement proposées à l'apprenti/alternant tiennent compte de ses réussites et de ses difficultés.

Module 3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

I. S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage :

- Les tâches professionnelles confiées à l'apprenti/alternant favorisent le développement des apprentissages.
- Les situations professionnelles confiées à l'apprenti/alternant sont variées.
- Les règles et procédures en matière de santé, hygiène, sécurité et protection de l'environnement sont respectées.

II. Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages :

- Les conditions d'analyse mises en place favorisent l'expression et la réflexion de l'apprenti / alternant.
- Les situations professionnelles confiées sont analysées par et avec l'apprenti / alternant.
- Les écarts entre le travail prescrit, les objectifs fixés et les tâches réalisées sont expliqués.
- Les résultats de l'analyse des pratiques professionnelles sont exploités pour développer le parcours d'apprentissage.

III. Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail :

- Les situations d'évaluation choisies sont adaptées aux objectifs professionnels et aux attendus du parcours de formation et de certification.
- Les résultats aux évaluations s'appuient sur des critères objectifs.
- La Restitution des résultats aux évaluations permet à l'apprenti / alternant de repérer ses acquis et ses marges de progrès.
- Les résultats de l'évaluation sont partagés avec le formateur référent.

Modalités d'évaluation des compétences

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu d'un « questionnement à partir de productions ». La première production à réaliser par le candidat en amont de la session d'examen consiste en un « dossier de présentation du candidat » dans lequel le candidat présente les grandes lignes de son parcours professionnel. Ce dossier doit être transmis le jour de la session d'examen, au responsable de session.

Pour la seconde production, le candidat devra préparer la présentation à l'oral qu'il devra mener devant le jury le jour de la session d'examen. Cette présentation est axée sur le domaine de compétences « Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages ».

Basée sur le choix et l'analyse de deux situations professionnelles issues de la pratique de son métier, la présentation doit permettre au candidat de démontrer ses capacités à les exploiter pour construire des situations d'apprentissage et d'évaluation, lors de l'accompagnement du parcours d'un apprenti/alternant. Un « Guide d'accompagnement du candidat à la certification » présente les objectifs et les attendus de cette analyse et de son exploitation.

Le candidat indique dans son dossier les deux situations professionnelles qu'il souhaite proposer au jury. Le jour de la session d'examen, c'est le jury qui décide quelle situation sera présentée.

Le support de rédaction du « Dossier de présentation du candidat » est disponible auprès du centre organisateur de la session d'examen ou en téléchargement sur le site du ministère du Travail. Il est accompagné d'un « Guide d'accompagnement du candidat à la certification » que le candidat doit parcourir avant de renseigner son dossier et de se présenter à la session d'examen.

Taux de réussite 2023 : non disponible – mise en place de la certification en juin 2024.